



Edito

"La France ne peut accueillir toute la misère du monde mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part."

(Retour de mission)

On se souvient tous, de cette déclaration faite en 1990 par M. Michel Rocard.

Cette phrase (non tronquée comme elle l'est trop souvent) m'est revenue en mémoire quand, lors d'une " mission " en Mauritanie je me suis retrouvé accueilli de façon particulièrement chaleureuse par les habitants d'un village " loin de tout " à 560 km de la capitale.

J'y ai été accueilli par des habitants qui m'ont semblé être dans un quotidien tenant plus de la survie que de la vie. Ces êtres humains vivent dans des conditions particulièrement difficiles, avec un peu d'eau, très peu d'électricité (fournie chez ceux qui ont pu se procurer des panneaux solaires...).

Il m'a été donné de vivre au coté de ces gens courageux, aimables, supportant un dénuement quasi-total. Se " contentant " de minuscules pièces nues, d'un matelas, ce qui compose souvent tous leurs biens.

J'ai effectué des consultations médicales où les bilans (examens paracliniques) ne sont ni envisageables ni même... possible. Pas plus que l'achat de médicaments : "comment voulez vous que j'achète un médicament pour ma tension, même pas cher, quand je n'ai pas de quoi acheter à manger

à ma famille". Difficile pour le médecin de ne pouvoir "soigner", difficile de faire face à une impuissance à apporter un traitement. Insupportable pour ces "patients" qui ont parfois des diagnostics, mais rien... pour essayer de régler le problème, de le changer...

Comment ne pas être bouleversé de rencontrer une femme qui à l'écoute de mon prénom me demande si je suis le Docteur? "Vous avez soigné mon mari il y a 15 ans et vous m'aviez écrit pour me rassurer !" Que le monde est petit et que la fraternité peut parfois être bouleversante.

Au long de cet éprouvant et très émouvant séjour, la phrase de M. Rocard n'a cessé de me hanter, devant la gentillesse et l'accueil que m'ont réservé ces mauritaniens, qui dans leur village n'avaient quasiment

rien, mais qui m'accueillaient quand même... et d'une si agréable façon.

Le tout petit peu qu'ils avaient, ils ont su le partager. Il ne m'a jamais été demandé quoi que ce soit en échange.

Qu'il est touchant et "perturbant" de se retrouver assis autour d'un plat et de voir les "hôtes" pousser de votre coté un morceau de viande.

Partager avec moi le peu qu'ils avaient. Non seulement ils m'ont accueilli mais ils m'ont remercié d'être venu les voir de si loin...

Et soudain je me prends à rêver...

La fraternité c'est sûrement cela aussi, l'esprit de Parcours d'exil aussi...

Paris, le 23 août 2009, de retour de mission.

Dr. Pierre Duterte
Médecin Directeur

COLLOQUE
Faut-il juger les enfants soldats ?
le 14 décembre 2009


5, rue Las Cases - 75007 Paris

Informations et inscriptions auprès de :
Rosine Mukahirwa - tél : 01 45 33 33 75
Email : rosine@parcours-exil.org

en partenariat avec :



SOMMAIRE



Edito

La france ne peut accueillir toute la misère du monde mais... Page 1

Focus

Une rentrée 2009 sous le signe de l'enfance Page 2

Débat

Film Johnny Mad Dog Page 4
Quand le marketing tente de faire passer du voyeurisme pour de l'art-thérapie.

Lu dans la presse

La torture contreproductive, selon une étude Page 4



Photos : La Voix De l'Enfant

Anniversaire des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants.

Une rentrée 2009 sous le signe de l'enfance...

Il y a quelques semaines à peine, sonnait l'heure de la rentrée. Comme tous les ans nous étions abreuvés des traditionnels sujets. La nostalgique fin des vacances, les chiffres de la rentrée, la rentrée politique et bien sûr l'incontournable rentrée scolaire.

L'occasion de voir nos charmantes têtes blondes reprendre avec plus ou moins d'enthousiasme le chemin de l'école, des collèges et des lycées.

Alors que nous nous interrogeons sur le coût des fournitures scolaires qui surchargent les cartables de nos enfants, ou les réformes à venir, il est difficile d'imaginer qu'en 2009 plus de 72 millions d'enfants dans le monde n'ont toujours pas accès à l'éducation⁽¹⁾.

Si l'éducation primaire universelle est l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les dirigeants du monde veulent atteindre d'ici à 2015, "La pauvreté, comme la guerre, aujourd'hui continuent de priver les jeunes gens de l'opportunité et du droit d'être scolarisés", constatait en août dernier le Secrétaire général adjoint des Nations Unies à l'information, Kiyo Akasaka.

Et pourtant... Comme l'accès aux soins ou la liberté d'expression, l'éducation fait partie des droits fondamentaux de l'homme. Principal facteur de développement d'un pays, l'éducation est la clef de voûte de la démocratie et de la lutte contre la discrimination. C'est à l'école que l'enfant se construit, se structure, acquiert le

savoir indispensable pour pouvoir mener son destin et être libre.

Dans bon nombre de pays cependant, les enfants restent les premières victimes du cynisme des adultes. Non scolarisés, souvent travailleurs forcés, ils sont livrés à eux-mêmes et privés d'enfance. "Lorsque les adultes sont privés de droits, les enfants sont privés de tout, ils deviennent des enjeux, des proies vulnérables pour les prédateurs militaires et politiques." déplore le Dr. Duterte, Médecin directeur de *Parcours d'exil*.

Selon l'UNICEF, 300 millions d'enfants dans le monde seraient victimes de violence, d'exploitation et de maltraitance.

« Depuis sa création, *Parcours d'exil* attire une attention particulière aux enfants et plus particulièrement aux Mineurs Isolés Étrangers, explique le Dr. Duterte. Arrivés en France sans famille ni repère, il s'agit d'enfants ou d'adolescents, fragiles et vulnérables qui souffrent de manière très aiguë d'un isolement affectif, culturel et social.

Alors que 2009 marque les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, il nous semblait donc naturel et légitime de placer notre rentrée sous le signe de l'enfance et de célébrer à notre manière cet anniversaire !" conclut-il.

Cette rentrée marque donc le lancement d'une série d'actions en faveur des enfants qui se déclineront tout au long de l'année scolaire 2009/2010.

Mineurs Isolés Étrangers & Citoyenneté

Projet d'expression écrite et artistique

Nous en parlions lors de notre dernière newsletter, *Parcours d'exil* lancera prochainement un projet d'atelier d'écriture et de photographie visant à favoriser l'accès à la citoyenneté de mineurs isolés en difficulté psychologique. Sous le parrainage de Gerald Méssadié et de René de Obaldia, durant 8 mois, une quinzaine de jeunes travaillera à la réalisation d'un recueil de textes sur le thème de la citoyenneté, illustré par des photos qu'ils auront réalisées.

"Cette expérience collective, jouera un rôle positif sur le renforcement identitaire des participants ainsi que sur leur capacité à mener un projet", explique le Dr. Duterte. "Elle leur permettra d'appréhender le langage de l'image et de l'écrit dans leur complémentarité".

Ce sera aussi l'occasion pour de jeunes mineurs de sortir de leur quotidien difficile. Ils iront à la rencontre de ceux qui représentent "des citoyens modèles" pour initier une réflexion individuelle. Comme le souligne le Dr. Duterte, "Ce projet doit les aider à comprendre et à aborder la notion de citoyenneté dans son histoire et définir un terrain commun à l'ensemble du groupe."

20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Autre moment clef de cette année ; le 20 novembre prochain. C'est en effet, le 20 novembre 1989, que fut votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Adoptée par 193 pays, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie, c'est le seul document ratifié par un aussi grand nombre de pays, ce qui en fait un instrument des droits de l'homme quasi universel. La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme civils et politiques, culturels, économiques et sociaux.

En la ratifiant, les Etats s'engagent notamment à reconnaître aux enfants le droit à la vie et à assurer leur survie, leur développement et leur protection contre toute forme de violence. Dans toutes les décisions administratives, législatives ou juridiques qui concernent les enfants, l'intérêt supérieur et les opinions de l'enfant doivent être une considération primordiale.⁽²⁾

"Notre action doit aller au-delà des soins." Explique le Dr. Duterte. "*Parcours d'exil* qui se définit également comme une association militante mènera pour l'occasion des actions de sensibilisation auprès des instances politiques, des professionnels ou du grand public."

Conférence "Faut-il juger les enfants soldats ?"

Enfin, l'organisation en partenariat avec la Voix De l'Enfant, d'une table ronde sur le thème «Faut-il juger les enfants soldats?» le 14 décembre prochain à Paris, marquera un autre temps fort de cette rentrée.

"Parmi les enfants suivis au Centre, certains sont d'anciens enfants soldats qui souffrent de traumatismes profonds et sévères", raconte le Dr. Duterte. "Pourtant, parce qu'ils ont commis des crimes graves sous le commandement de chefs militaires, ces jeunes sont stigmatisés par la société qui les considère d'abord comme des agresseurs et non pas

comme des victimes." C'est la raison pour laquelle *Parcours d'exil* organise cette conférence.

"Nous allons réunir autour d'une même table des experts dans les domaines juridiques, médico-psychologiques et philosophiques, pour examiner les questions liées à l'accueil en France et plus généralement dans les pays occidentaux, d'ex enfants soldats," explique Rosine Mukahirwa, en charge de l'organisation de cette manifestation.

"L'objectif premier est d'étudier tous les aspects de cette question pour permettre aux professionnels concernés de proposer à ces mineurs une prise en charge sociale et juridique la plus juste possible en toute connaissance de cause," ajoute le Dr. Duterte.



Photos : La Voix De l'Enfant

"Si des avancées non négligeables ont été effectuées depuis 1989 dans le domaine de la protection de l'enfance, de nombreux combats restent à mener en particulier dans la lutte contre l'utilisation des enfants dans des conflits armés", souligne Rosine Mukahirwa. Diplômée en Droit International, cette jeune Rwandaise, m'explique que si le protocole additionnel à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant l'interdit, l'enrôlement d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés reste un sujet particulièrement préoccupant dans de nombreux pays. Selon l'Organisation des Nations Unies, entre 250 000 et 300 000 enfants de moins de 18 ans seraient enrôlés dans des conflits armés. S'ils ont pour la plupart entre 15 et 18 ans, certains sont âgés d'à peine 7 ans.

"La définition de l'enfant soldat a été établie en avril 1997, dans les Principes du Cap, lors d'une conférence organisée par l'UNICEF et plusieurs ONG", explique Rosine. "Un enfant soldat est défini comme une personne âgée de moins de 18 ans qui est membre, de manière volontaire ou forcée, d'une force armée et ce, quelque soit la mission."

Utilisés comme chair à canon, les enfants-soldats sont aussi démineurs, espions, porteurs, cuisiniers, gardiens ou esclaves sexuels.

"Enrôlés de force ou poussés par la mise-

re à s'engager volontairement, ces enfants vivent alors un véritable enfer." précise le Dr. Duterte. "Pour les initier au combat, on les force souvent à tuer des membres de leurs familles voire à les violer. S'en suivent des fréquentes séances d'endoctrinement pendant lesquelles les enfants sont drogués afin de les rendre complètement insensible à toute émotion."

Arrivés dans les pays occidentaux, ces enfants se retrouvent doublement victimes. Après avoir été victimes une première fois des miliciens qui les ont enrôlés, ils le sont une seconde fois par le pays d'accueil qui stigmatise cet inadmissible passif.

"Ces jeunes sont condamnés avant même d'avoir été jugés et leur prise en charge par les services d'aide à l'enfance et les

intervenant est souvent biaisée par des réactions d'effroi, d'angoisse et de rejet," déplore le Dr. Duterte. "Il est nécessaire de pouvoir intégrer dans une même réflexion pluridisciplinaire toutes les facettes de ces enfants, ajoute-t-il, tant pour les exactions qu'ils ont commises, que pour les exactions qu'ils ont eux-mêmes subies de manière quasi-systématique lors de leur enrôlement."

Ouverte par M. Régis Debray, cette journée de réflexion posera donc la question de la responsabilité de ces mineurs. "Certes, il ne s'agit pas de la première conférence sur ce thème", explique le Dr. Duterte. "Mais avec Martine Brousse, la directrice de La Voix de l'Enfant, nous avons choisi d'aller au-delà de l'analyse. Il s'agit pour nous d'apporter des solutions concrètes. Et le 14 décembre au soir, les experts remettrons à M. Zimeray, ambassadeur des Droits de l'Homme, leurs recommandations à destination du Gouvernement".

En cette année symbolique et à l'heure où l'annonce de la suppression du poste de défenseur des enfants a surpris et laisse perplexe tous les acteurs intervenant dans ce domaine, l'association *Parcours d'exil* reste plus que jamais vigilante et mobilisée en faveur de la protection des enfants.

David Martinez
Parcours d'exil

(1) source : Organisation des Nations Unies.

(2) Source : Organisation des Nations Unies, juin 2009.

Débat

FILM "JOHNNY MAD DOG" :

Quand le marketing tente de faire passer du voyeurisme pour de l'art-thérapie.

Adapté du roman d'Emmanuel Dongola "Johnny chien méchant" paru en 2002 par le réalisateur Jean Christophe Sauvaire, le film "Johnny Mad Dog" dépeint avec froideur la vie d'enfants soldats instrumentalisés par la folie guerrière d'adultes aux sombres revendications politiques.

Sorti en novembre 2008, le film retrace le parcours de deux enfants soldats dans une Afrique ravagée par la guerre. L'un d'eux, appelé "Johnny chien méchant" (Johnny Mad Dog), croise la route de Laokolé, une adolescente qui tente de sauver son petit frère et son père paralysé. Entre eux, une étrange relation va se nouer.

Cette fiction percutante et terrifiante ne laisse pas le spectateur indemne. Une authenticité certainement due à l'effroyable passif de ces jeunes comédiens rattrapés de nouveau par leur passé de combattants.

Le réalisateur a en effet choisi de mettre en scène d'anciens enfants-soldats libériens qui ont combattu auprès de Charles Taylor ou pour le groupe rebel-

le Liberians United for Reconciliation and Democracy.

Entre fiction et reconstitution, il est difficile d'oublier pendant la projection que ces enfants armés jusqu'aux dents et pour la plupart sous l'emprise de stupéfiants, ont réellement commis les atrocités, massacres, viols ou pillages décrits dans le film.

Si l'utilisation d'authentiques enfants-soldats a sans nul doute contribué à la notoriété du film, on peut cependant s'interroger sur l'intérêt artistique et surtout sur l'impact psychologique d'une telle démarche sur ces jeunes comédiens.

Pour Jean Christophe Sauvaire, faire tourner d'anciens enfants soldats lui paraissait "indispensable". C'était leur donner "l'occasion de témoigner de ce qu'ils ont vécu (...) et d'utiliser le cinéma comme art-thérapie pour se réinsérer dans la société."

Une position que décrie catégoriquement le Docteur Duterte, directeur de Parcours d'exil. "Il me semble fallacieux

et indécent de prétendre que faire jouer à des enfants soldats leur propre rôle dans un film sur l'horreur de ces guerres puisse être thérapeutique," explique-t-il. "Il me semble évident que c'est un bon coup de "com.", un dévoiement de ce que devrait être la "communication". Demanderait-on à des victimes d'abus sexuels de rejouer leur rôle avec des auteurs abuseurs, eux, comédiens? Cela paraîtrait impensable... Après 12 années de soins quasi quotidiens avec des enfants soldats, je pense que ces pratiques commerciales sont indignes, anti thérapeutiques et stigmatisantes pour ceux qui sont des doubles victimes. Victimes de la guerre et de l'irresponsabilité des adultes qui les ont transformés, et on sait de quelle manière, en enfants guerriers enrôlés de force."

Rosine Mukahirwa
Parcours d'exil



Lu dans la presse

La torture contreproductive, selon une étude

De ASSOCIATED PRESS (CP) – 21 sept. 2009

WASHINGTON - Les techniques d'interrogatoire musclées pratiquées par la CIA sur les individus soupçonnés de terrorisme pourraient s'avérer contreproductives, dans la mesure où elles perturberaient le fonctionnement de la mémoire et du cerveau, selon une étude irlandaise publiée lundi.

Certaines pratiques souvent assimilées à de la torture, comme l'exposition prolongée à de la musique forte, la technique du "waterboarding" (simulation de noyade) ou la privation de sommeil, ont été utilisées sous l'administration Bush. Son successeur, Barack Obama, semble aujourd'hui déterminé à en finir avec ces techniques.

L'Institut de neurosciences du Trinity College de Dublin, en Irlande, a examiné les pratiques de la CIA sous le spectre de la neurobiologie. Dans un article publié lundi dans la revue "Trends in Cognitive Science: Science and Society", un professeur de l'institut, Shane O'Mara, conclut que ces méthodes sont biologiquement contreproductives. La raison en serait qu'un stress extrême prolongé perturbe la capacité du cerveau à retenir les informations.

Se basant sur "des preuves scientifiques solides sur les conséquences de la douleur et du stress sur la mémoire et les fonctions exécutives", l'auteur de l'article juge "peu

probable" que ces techniques puissent avoir l'effet souhaité.

Lorsqu'il est soumis à de telles méthodes, le cerveau libère des hormones du stress. Or des dommages cérébraux et des pertes de tissu peuvent apparaître si ce phénomène se prolonge, écrit Shane O'Mara. Le risque? Que les prisonniers se mettent à fabriquer, produisant de faux souvenirs basés sur les suggestions d'un interrogateur. Difficile alors de démêler le vrai du faux dans le récit du suspect.

"Le fait que les conséquences fâcheuses de ces techniques sur le cerveau ne soient pas visibles à l'oeil nu ne les rend pas moins réelles", souligne l'auteur de l'étude.

Copyright © 2009 The Canadian Press. Tous droits réservés.

Paroles d'exil est une publication trimestrielle de Parcours d'exil, association loi 1901 reconnue de bienfaisance. Siège : 26 rue de Cronstadt 75015 Paris - Tél : 01 45 33 31 74
Site Internet : www.parcours-exil.org - E-mail : contact@parcours-exil.org - Directeur de la publication : Pierre Duterte - Coordination : David Martinez - Ont collaboré à ce numéro : Pierre Duterte, Rosine Mukahirwa, David Martinez, Hélène de Rengervé - Maquette : Parcours d'exil - Crédits photos : Parcours d'exil, La Voix De l'Enfant - Impression : Nouveau Concept Numérique, 2 rue Castagnary 75015 Paris - Dépôt légal : à parution - ISSN : 1963-3271 - Tirage : 500 ex.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Commission européenne.

Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'association Parcours d'Exil et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne.

